



Alcool et réseaux sociaux

Par Libellule

Bonjour.

Merci pour le temps dont vous nous consacrez. Je fait rapidement. Je débute une procédure auprès du JAF. Je suis une maman qui se consacre qu'as ses enfants. Le papa a toujours eu un soucie avec l'alcool, d'ou la cause principal de notre départ. A ce jour, le papa ne prend que les enfants 1 weekend sur 2 uniquement a l'année, sachant qu'il a des congés et des jours a poser mais dont il n'en profite pas pour avoir nos enfants. 1 weekend sur 2 lui conviens parfaitement. Malheureusement nous constatons que nos enfants respectifs ne sont pas sa priorité sauf en ses weekend de garde dont il se contente. Le soucis actuelle se trouve sur le réseau social "tiktok" En effet, je suis forcer de constater par des proches (car je ne fait pas partie des réseaux sociaux) que le papa est a plusieurs reprises alcoolisé et injurieux en live devant beaucoup de personnes utilisant ce réseau. Des lives de ce genres qui circule.. des propos injurieux, une mauvaise image du papa de mes enfants alcoolisé qui je dois avoué me fait de plus en plus peur lorsque mes enfants partent en weekend chez leurs papa. Je trouve cet situation malsaine et appréhende le jour ou le papa alcoolisé s'affiche sur ce réseau avec nos enfants respectif au milieu en public... Pouvez vous stp me dire si il existe quelques chose qui puisse freiner ceci ou, si je peux en parler a mon avocat ? (j'éprouve un sentiment de honte a parler de ce réseau social a mon avocat) Cet situation peut elle engendré quelques chose a son mode de garde ? Je vous avoue que je suis très stresser a l'idée de savoir qu'il s'alcoolise en public via ce réseau social. Pour l'instant mes enfants ne sont apparemment pas apparue mais cela peut très vite arrivé. J'ai quelques personnes qui on capturé des imprime ecran le voyant boire en live, et une video d'une proche dont il insulte a tout vas et dont il menace car celle ci lui expliquer que ce qu'il faisait été très malsain pour son image et celle des enfants et qu'au lieu de faire ceci il devrai en profité pour être au prêt de ses enfants. Il étale également ma vie en mentionnant qu'il allait me retiré la garde de nos filles, sachant que je ne communique pratiquement plus avec lui car je me doit de me préserver pour quelques raison personnel vis a vis de ce monsieur.

Je tiens a vous remerciez pour votre aide.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, parlez-en à votre avocat. Il n'y a pas de raison d'avoir honte, vous n'avez rien fait de mal.

Un problème d'alcool ou un comportement stupide sur les réseaux sociaux n'indique pas forcément que vos enfants sont en danger. Cependant, votre inquiétude est légitime.

Légalement, il est libre de donner une mauvaise image de lui, d'être un père peu impliqué et de consacrer ses loisirs à ce qui lui plaît. Il est aussi libre de s'imbiber d'alcool et de se filmer dans cet état si ça lui chante.

Mais on comprend que cela vous inquiète, et puisque vous avez d'excellentes preuves d'une consommation excessive d'alcool, au moins ponctuelle...

Votre avocat pourra regarder les vidéos et voir s'il y a quelque chose à faire, comme demander au JAF une enquête sociale qui permettra de vérifier si le père est apte à recevoir ses enfants à son domicile.

Par Libellule

Je vous remercie pour cet répondre, je vais donc en discuter avec mon avocat et mettre ma honte de coté pour ce genre de cas. En effet, mon but n'étant pas de dénigrer le papa mais plutôt de me rassuré lors de nos échanges de garde sans pensé au pire pour mes enfants pendant la garde du papa.

Encore merci

Par ESP

Bonsoir et bienvenue,

Suivez le conseil de Isadore, en cas d'urgence, le jaf peut aussi être saisi en référé et votre avocat sait comment mettre cela en ?uvre.